

ARRETE DU MAIRE N° 129/2024

Modifiant l'arrêté 686/2023 du 21/12/2023

Relatif à la circulation et au stationnement

Route de Colmar à WINTZENHEIM

(tronçon compris entre la rue du Bouleau et la rue du Flachsland)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement et extension du réseau gaz, route de Colmar à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 22 mars 2024 de la façon suivante :

Route de Colmar :

- Vitesse limitée à 30km/h ;
- Renvoi des cyclistes sur la chaussée ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face ;
- Stationnement interdit en amont, aval et au droit du chantier ;
- Rétrécissement de la chaussée.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar - Service enlèvement des ordures ménagères ;
- VIALIS ;
- LGTP ;
- Riverains ;
- LA TRACE - 10, rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR ;

- KUNEGEL ;
- Malik BEY ;
- Région Grand Est ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 8 mars 2024



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît Freyburger", is written over the printed name.

Benoît FREYBURGER
Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité